



Plus d'infos sur :
<http://www.cnt-f.org/urp>

CONFÉDÉRATION

CNT

RP - 33 rue des Vignoles - 75020 Paris -
Téléphone : 01 43 72 95 34 - mail : br.rp@cnt-f.org

NATIONALE DU TRAVAIL

La SNCF, transporteur ferroviaire ou agent de la répression ?

En 2006, la jeunesse s'était lancée dans un mouvement important contre le CPE (Contrat première embauche). Dans le feu de l'action, des centaines d'entre eux avaient investi, gares et rails en plusieurs points du pays. Cela a été aussi le cas à Metz. Ils étaient 800 et la SNCF en a choisi un parmi eux pour lui faire payer les pots cassés.

40 000 € lui sont demandés et à lui seul. Et il s'est trouvé un tribunal pour le condamner. Il se trouve, et c'est sûrement par hasard, que cette personne est adhérente à la CNT.

Vendredi 12 septembre prochain, l'affaire passe en appel à Metz.

Nous demandons au nom de la simple évidence et des droits de l'homme à la direction de la SNCF de retirer cette plainte insensée.

Mr Pépy au nom de La SNCF se déjuge à la maintenir alors qu'elle date de 2006. Nous nous permettons de conseiller à la direction de la SNCF de se concentrer :

- sur la ponctualité des trains ;
- sur l'amélioration des dessertes ;
- sur la nécessité de maintenir le fret par train et non par camion ;
- sur la maintenance du réseau. Un récent rapport montre qu'il y a du boulot et que l'accident de Brétigny, avec ses 7 morts, que l'accident de Pau avec ses 40 blessés seraient dû à ce manque de maintenance.

Bref, il conviendrait que la SNCF reste une entreprise publique au service du public et non d'être un agent de la répression des mouvements sociaux.

**EN SOLIDARITÉ vous pouvez envoyer un mail de protestation
à la direction de la SNCF.**

Mail de soutien à notre camarade Fouad : cnt@cnt-f.org